

Bilan Actif

2A INVEST

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 21/05/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1)
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	40 803	40 803		
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	2 170 508		2 170 508	
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 211 311	40 803	2 170 508	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	4 430	3 402	1 028	
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	4 430	3 402	1 028	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence	1 156 883		1 156 883	
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	60		60	
TOTAL immobilisations financières :	1 156 943		1 156 943	
ACTIF IMMOBILISÉ	3 372 685	44 205	3 328 480	

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	40 000		40 000	
Autres créances	9 028		9 028	
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	49 028		49 028	
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	14 747		14 747	
Charges constatées d'avance	13 660		13 660	
TOTAL disponibilités et divers :	28 407		28 407	
ACTIF CIRCULANT	77 435		77 435	

Frais d'émission d'emprunts à étaler			
Primes remboursement des obligations			
Écarts de conversion actif			

TOTAL GÉNÉRAL	3 450 119	44 205	3 405 914
----------------------	------------------	---------------	------------------

Bilan Passif

2A INVEST

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 21/05/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1)
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé	2 000 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	278 284	
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	45 090	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 476	
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	456 164	
TOTAL situation nette :	2 782 014	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	2 782 014	
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	48 000	
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	48 000	
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	326 540	
TOTAL dettes financières :	326 540	
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 779	
Dettes fiscales et sociales	196 212	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	39 370	
TOTAL dettes diverses :	249 361	
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	575 900	
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	3 405 914	

CERTIFIÉ CONFORME

2A INVEST SARL
15 Rue d'Orléans
92200 NEUILLY SUR SEINE

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025 dont le total est de 3 405 914 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un résultat bénéficiaire de 456 164 €.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les notes ou tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Ce règlement ANC 2022-06 s'applique obligatoirement aux exercices ouverts depuis le 1^{er} janvier 2025. Il a notamment introduit une nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression de la technique du transfert de charges.

REGLES ET METHODES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION

Conformément au plan comptable, la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi des coûts normaux exprimés en euros.

Les principales options et méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont incorporés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif. Aucun amortissement dérogatoire n'a été pratiqué.

Dans le cadre de la transposition de la directive comptable unique 2013/34/UE du 26 juin 2013, l'autorité des normes comptables (ANC) a modifié le plan comptable général par émission du règlement 2015-06.

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que notre fonds commercial n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.

Conformément à la nouvelle réglementation en vigueur, la société a pratiqué un test de dépréciation du fonds commercial permettant de comparer la valeur actuelle de l'actif à sa valeur nette comptable.

La valeur actuelle provient de la valeur d'usage dont le montant résulte de l'actualisation des flux de trésorerie futurs de la société établis sur la base d'un plan d'affaires estimatif.

Les dépréciations afférentes au fonds commercial ne sont jamais rapportées au résultat.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2025, la valeur actuelle du fonds commercial ne nécessite aucune dépréciation.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute est constituée par le coût hors frais accessoires et fait l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation.

CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provisions.

OPERATIONS EN DEVISES

Il n'y a pas de dettes et de créances libellées en monnaies étrangères.

CHARGES SOCIALES A PAYER SUR PROVISIONS SUR CONGES A PAYER ET JOURS DE REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL (RCC/RCR)

Les charges sociales sur provisions pour congés à payer et jours de réduction du temps de travail sont comptabilisées en dettes fiscales et sociales à payer. (PCG modifié par le Régl.CRC n°00-06)

COMPLEMENTS REGLES ET METHODES

Depuis l'exercice ouvert à compter du 01/01/2022, la société 2A INVEST est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe CAPODIFENO.
CAPODIFENO agit en qualité de tête de groupe.

Le montant de l'impôt société pour l'exercice 2025 s'élève à 14 421 euros.

CERTIFIÉ CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

2A INVEST

Société à responsabilité limitée au capital de 2.000.000 €

Siège social : 15 rue d'Orléans

92200 Neuilly-sur-Seine

501 181 812 RCS Nanterre

DÉLIBÉRATION DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 JUIN 2026

- PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT -

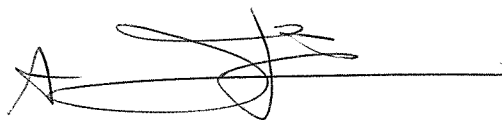
Exercice clos le 31 décembre 2025

Il est proposé à l'Associée Unique, d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

- | | |
|--|--------------|
| - Bénéfice comptable de l'exercice | 456.163,76 € |
| - Au poste « Réserve légale » | 22.808,18 € |
| - Le solde, soit la somme de | 433.355,58 € |

serait affecté au poste « Autres réserves ».

CERTIFIÉ CONFORME



Le Gérant

Monsieur Antoine SÉRAFINI

2A INVEST

Société à responsabilité limitée au capital de 2.000.000 €

Siège social : 15 rue d'Orléans

92200 Neuilly-sur-Seine

501 181 812 RCS Nanterre

DÉLIBÉRATION DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 JUIN 2026

- RÉOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT -

Exercice clos le 31 décembre 2025

L'Associée Unique, sur la proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

- Bénéfice comptable de l'exercice	456.163,76 €
- Au poste « Réserve légale »	22.808,18 €
- Le solde, soit la somme de	433.355,58 €

est affecté au poste « Autres réserves ».

CERTIFIÉ CONFORME



Le Gérant

Monsieur Antoine SÉRAFINI